

10 Faits divers & Justice

Lutte contre l'insécurité à Mouila

La PJ démantèle une association de malfaiteurs



Le présumé chef de bande, Julius Mouketou.

Photo : DR



Les complices présumés de Mouketou posant avec une partie du butin dérobé dans différents ménages.

Photo : DR



Tous les suspects attendent leur procès à la prison centrale de Mouila.

Photo : Felicien Ndong/ L'Union

BPIM
Mouila/Gabon

L'ANTENNE provinciale de la Police judiciaire (PJ) de la Ngounié vient de mettre la main sur un gang de malfaiteurs gabonais constitué de Julius Mouketou Mouketou, 37 ans, et Koumba, 26 ans, tous les deux employés de la société Olam Palm Mouila; Kenny Smith Magossou Magossou, 26 ans, et Adan Stéphane Koumba, 25 ans. Les intéressés sont soupçonnés, entre autres délits, d'avoir cambriolé le domi-

cile d'un officier des forces de sécurité. Les faits, rapportés par une source proche du dossier, se déroulent dans la nuit du 3 juillet 2019 au quartier Balécka, dans le deuxième arrondissement de Mouila. Un groupe de bandits, dirigé par Julius Mouketou Mouketou, récidiviste, s'introduit par effraction dans une maison, profitant de l'absence de ses occupants. Les intrus font main basse sur un pistolet et ses 5 munitions, un poste téléviseur écran plasma, un décodeur et sa carte mémoire, etc. Les quatre délinquants quittent ensuite rapidement les lieux et, une fois

à l'abri des regards indiscrets, ils se partagent le butin, qu'ils écoulent au marché noir les jours qui suivent. Sauf l'arme à feu et ses munitions que le cerveau de la bande conserve pour les basses besognes à venir. Selon une source autorisée, les quatre complices projetaient déjà, avec ce pistolet, de commettre des vols à main armée dans les différents sites d'Olam Palm et dans les domiciles de certains particuliers et responsables de la province de la Ngounié. **MANDAT DE DÉPÔT**• Interpellés entre le 4 et le 9 juillet derniers puis placés en garde à vue pour les nécessités d'enquête, les quatre mis en cause seraient passés aux aveux lors de l'interrogatoire. L'enquête préliminaire bouclée, ils ont été présen-

tés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, dans l'après-midi du jeudi 11 juillet dernier. Et après audition, ils ont été inculpés pour association de malfaiteurs et pour vol aggravé. Puis placés, en compagnie de leurs receleurs, sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province de la Ngounié,

où ils attendent désormais leur jugement. À noter que la population a particulièrement apprécié la rapidité avec laquelle le chef de l'antenne provinciale de la PJ de la Ngounié, le capitaine Aimé Nghany et ses éléments, ont bouclé cette enquête, et les efforts qu'ils déploient au quotidien pour mettre hors d'état de nuire les délinquants.

Incendie au quartier Derrière l'École normale supérieure (ENS)

Pas de perte en vies humaines mais des dégâts matériels considérables

CNB
Libreville/Gabon

UN incendie d'une rare violence a consumé une habitation dans la nuit de samedi 13 à dimanche 14 juillet, au quartier Derrière l'École normale supérieure (ENS), dans le deuxième arrondissement de Libreville. " Nous avons tous été surpris par les flammes qui avaient rapidement évolué. La première chose que nous avons faite, c'était de chercher à savoir s'il y avait des gens à l'intérieur de la maison. Heureusement que tous étaient sortis. Après, il fallait tout faire pour arrêter le feu qui évoluait vers les autres habitations, en



Le feu faisant son effet.

Photo : BOTOUNOU



Ce qui reste après le passage des flammes.

Photo : BOTOUNOU

usant du sable, car il n'y avait aucune goutte d'eau dans la zone, à cause des coupures de la SEEG", a expliqué un riverain présent sur le lieu du drame au moment de sa survenue. C'est effectivement en

usant des moyens du bord que des riverains, improvisés secouristes, ont réussi à empêcher le feu de ravager les habitations mitoyennes. Si aucune perte en vies humaines n'est à signaler, l'on déplore, par

contre, des dégâts matériels importants. En effet, la maison, objet de l'incendie, et tout son contenu (meubles, appareils électroménagers...) ont été réduits en cendres, les occupants étant absents des

lieux au moment des faits. Alertés, les sapeurs-pompiers n'ont pas pu accéder avec leur matériel de travail à la maison en feu, la zone étant très enclavée. Ils n'ont donc fait que constater les dégâts.

Les faits d'ailleurs

Condamné à 615 ans de prison pour avoir violé des petites filles

Raven Smith, 35 ans, a comparu cette semaine devant un tribunal du comté de Houston (Etats-Unis), pour des faits de pédophilie. Cet homme a avoué avoir violé, sodomisé et battu des petites filles. Durant plusieurs années, il a abusé sexuellement de cinq mineures, âgées de moins de 16 ans. Certaines de ses victimes sont des enfants en bas âge. Le trentenaire a été condamné à 615 ans de prison. Lorsque le verdict a été prononcé, Smith a présenté ses excuses aux familles des victimes. **Elle force sa fille à vivre avec le cadavre de sa grand-mère pendant 3 ans**

Delissa Navonne Crayton a laissé sa mère mourir à petit feu après une chute en 2016 dans leur maison de Seguin (Etats-Unis). La maman de Crayton est tombée au sol et a agonisé durant 5 jours, avant de rendre l'âme. De 2016 au 7 juillet 2019, soit environ 3 ans, cette femme de 47 ans a obligé sa fille mineure à vivre dans la maison en présence du cadavre de sa grand-mère. Les restes étaient situés dans une chambre de la maison, tandis que Crayton et sa fille dormaient dans la deuxième chambre. La mère de famille a été interpellée et a été inculpée pour maltraitance sur mineur de moins de 15 ans. D'autres accusations viendront s'ajouter quand l'enquête sur le décès de la mère de Crayton sera terminée. Delissa Navonne Crayton a été incarcérée à la prison de la Guadalupe County et la petite-fille a été placée chez des membres de la famille.

Des os d'un Français disparu retrouvés en Australie

Hugo Palmer et son compagnon de voyage français, Erwan Ferrieux, tous les deux âgés de 20 ans, s'étaient rendus ensemble en Australie en novembre dernier. Après avoir visité pendant 3 mois Melbourne et Sydney, ils sont allés dans le nord du pays, avant de disparaître mystérieusement. Trois os ont été retrouvés à la mi-juin dans la mer, à Shelley Beach, à proximité de l'endroit où avait été retrouvée la voiture de location des deux jeunes avec leurs effets personnels et leurs papiers d'identité à l'intérieur. Des tests ADN ont été pratiqués la semaine dernière et ont révélé que ces os appartiennent à Ferrieux. Un os plus petit a également été retrouvé dans la même zone. L'enquête suit son cours.